

L'ESSORILLEMENT ET LA CAUDECTOMIE CANIN AU QUÉBEC

1^{er} août 2017

« L'Association des médecins vétérinaires du Québec (AMVQ) en pratique des petits animaux considère que nous avons tous un devoir social de veiller au bien-être animal, et c'est pourquoi elle s'oppose catégoriquement à l'essorillement (c'est-à-dire la taille des oreilles) et à la caudectomie (la taille de la queue) chez l'espèce canine.

L'essorillement et la caudectomie devraient être recommandés et pratiqués par un médecin vétérinaire, seulement si l'animal présente une condition médicale justifiant la procédure. »

Cette position ferme de l'AMVQ a été prise dans le contexte suivant et découle de l'analyse suivante :

- L'essorillement et la caudectomie sont des interventions chirurgicales pratiquées chez certains chiens, principalement pour des raisons esthétiques, afin de répondre à des standards de race.
- La taille des oreilles et de la queue engendre de la douleur inutile, en plus de présenter des risques de complications (infection, mauvaise guérison, déformation du pavillon de l'oreille et de la queue, etc.).
- Vu le jeune âge du chien lorsqu'il subit ces procédures, la convalescence engendrée par la douleur et la présence de bandages qui le prive potentiellement d'une portion de sa période de jeu et de socialisation si importante à son équilibre psychologique et peut ainsi causer préjudice à son développement
- De plus, les signaux corporels des chiens dont les oreilles et la queue ont été taillées sont souvent plus difficiles à décoder pour un humain et même pour les autres chiens, pouvant causer ainsi un problème de communication.

ADDENDUM :

L'énoncé de position sur l'essorillement a été initialement adopté le 16 novembre 2014 lors de l'assemblée générale annuelle. Il a rallié la grande majorité des vétérinaires québécois pratiquant dans le domaine des petits animaux puisqu'il a été entériné par vote électronique, par 96,9 % des membres de l'AMVQ. Pas moins de 310 médecins vétérinaires sur les quelque 750 membres de l'AMVQ se sont prononcés à ce sujet du 23 septembre 2014 au 23 octobre 2014.

En août 2017, 339 médecins vétérinaires sur un total de 850 membres ont voté sur l'amendement de l'énoncé pour y ajouter la procédure de la caudectomie. 93,2 % des 339 des médecins vétérinaires étaient en faveur de cet ajout.